



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CM-26/03-26

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 26 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 22 Mars 2024

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (20) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (2) : DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services, M. André MORALES, Responsable des Services Financiers.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE CAROMB
A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)
ET A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE VAUCLUSE (AMV84)
ANNEE 2024

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

L'association des Maires de France (AMF), créée en 1907 et reconnue d'utilité publique depuis 1933, œuvre aux côtés des maires et présidents d'intercommunalités pour la défense des libertés locales et dans la gestion au quotidien. Elle entretient également un partenariat avec l'Etat pour préserver les intérêts des collectivités et leurs groupements.

L'Association des Maires de Vaucluse (AMV84) est au cœur de l'actualité et des problématiques rencontrées par les maires et contribue par un travail d'information, d'échange et de formations à résoudre les problèmes communs.

La commune de Caromb adhère depuis de nombreuses années à ces associations.

**Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
DECIDE**

- De renouveler l'adhésion de la commune de Caromb à l'Association des Maires de France (AMF) et à l'Association des Maires de Vaucluse (AMV84) pour l'année 2024 ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 ;
- D'autoriser Madame le Maire à régler la somme de 580.67 € à l'AMF et 244.86 € à l'AMV sous la forme d'un versement global de 825,53 € à l'AMV, chargée de la centralisation des cotisations d'adhésion aux deux structures pour l'année 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 27 Mars 2024

La Secrétaire de Séance



Elisabeth BELLENGER



Le Maire



Valérie MICHELIER